



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016**

**DELIBERATION N° 2**

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 23  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre : /  
Abstentions : /

L'an deux mil seize, le vingt-un novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

**Date de convocation : 15 novembre 2016**

**Membres présents** : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C.ORDONNES, D.ARMENGAUD, JM.BAGNERES-PEDEBOSQ, M.LORDON, I. OXOBY-PAGNAN, JD BONNOME, C. DUFOUR, S.PUYO, N.DAUGA, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, M.DUBROCA, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

**Membres excusés ayant donné procuration** : UA. DEL PRADO (procuration à MA THEBAUD), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSQ), G.ELGART (pouvoir à G.LASSABE), G.MOSCHETTI (pouvoir à MJ ROQUES), A. VALOT (pouvoir à JD BONNOME), P.FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN)

**Secrétaire de séance** : M.EVENE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'Agglomération Côte Basque Adour a été saisie par le Préfet en date du 13 septembre 2016 pour la prise de la compétence « aménagement numérique du territoire ».

En effet, le Gouvernement a lancé le Plan France Très Haut Débit au début du printemps 2013 qui répond à l'objectif de déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire français d'ici 2022.

Il précise qu'internet est devenu un véritable moteur de croissance économique et d'emploi. Sur 15 ans, Internet a engendré la création de 700 000 emplois soit un quart des créations d'emplois en France. La révolution du numérique est aujourd'hui une réalité et représente pour les territoires qui s'en saisissent une vraie opportunité de développement.

Le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques a présenté le projet Très Haut Débit du Département au Conseil National de concertation France Très Haut Débit le 13 juillet dernier, ce projet s'inscrit dans le prolongement de l'action gouvernementale.

**Objet : Transfert  
de la compétence  
aménagement  
numérique du  
territoire**

***Certifié exécutoire  
compte tenu du  
dépôt à la Sous  
Préfecture de  
Bayonne  
le  
et de la publication  
le***

La structure juridique envisagée pour le portage de ce projet, assuré à ce jour par le Conseil Départemental, serait un syndicat mixte ouvert comprenant le Conseil Départemental et l'ensemble des EPCI du Département.

L'ACBA est identifiée comme un acteur important et stratégique en matière d'infrastructures Très Haut Débit et d'aménagement numérique mais jusqu'alors ne détenait pas la compétence du titre de l'article L.1425-1 du CGCT.

C'est pourquoi, le Conseil Communautaire de l'ACBA a délibéré le 28 septembre 2016 pour prendre la compétence « aménagement numérique du territoire » tel que défini à l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il indique que les Conseils Municipaux des cinq Communes membres sont appelés à statuer sur ce transfert de compétence, dans le délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire.

Il précise que par la suite, le Préfet sera amené à approuver la modification, si elle a recueilli la majorité requise, à savoir les deux tiers au moins des Conseils Municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de celle-ci ou la moitié au moins des Conseils Municipaux représentant les deux tiers de la population, cette majorité devant nécessairement comprendre le Conseil Municipal de la Commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale.

#### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

. **Approuve** le transfert de la compétence « aménagement numérique du territoire » tel que défini à l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'Agglomération côte Basque Adour,

. **Charge** Monsieur le Maire de faire part de cette délibération au Président de l'Agglomération Côte Basque Adour.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 22 novembre 2016  
Le Maire,  
Francis GONZALEZ

